



<u>AMPLIATIONS</u>	
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
Commune de Dumbéa	1

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°15-2012/APS

DÉLIBÉRATION **rendant public le plan d'urbanisme directeur** **de la ville de Dumbéa**

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 portant réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 20-2003/APS du 18 juillet 2003 approuvant le plan d'urbanisme directeur de la ville de Dumbéa ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant les dispositions applicables aux plans d'urbanisme en province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2009/APS du 26 février 2009 portant mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la ville de Dumbéa ;

Vu l'avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud du 28 juin 2012 ;

Entendu le rapport n° 07-2012 de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en date du 20 juillet 2012,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JUILLET 2012, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le plan d'urbanisme directeur en révision de la ville de Dumbéa est rendu public.

ARTICLE 2 : Le document visé à l'article 1 comprend les pièces suivantes :

- le rapport de présentation ;
- le règlement traduisant les prescriptions associées à l'occupation des sols ;
- les documents graphiques qui révèlent notamment, les zonages, les risques et les servitudes ;

- les annexes, comprenant le cahier des prescriptions et des recommandations architecturales, la liste des servitudes et la liste des constructions présentant un intérêt patrimonial et architectural.

ARTICLE 3 : La présente délibération fera l'objet, pendant un mois, d'un affichage en mairie.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée à la commune de Dumbéa et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier vice-président

Alain LAZARE

VERSION PUBLIEE AU JONC

8813 du 09-08-2012

Délibération n° 15-2012/APS du 31 juillet 2012 rendant public le plan d'urbanisme directeur de la ville de Dumbéa (p. 5878).